

AIDE A LA SCOLARITE

Il est possible d'effectuer une simulation de calcul de bourses auprès de notre établissement en fournissant au secrétariat pour l'année 2022-2023 une copie de votre avis d'imposition 2022 sur le revenu de l'année 2021. Vous saurez alors précisément le montant de ce qui vous reste à payer et qui peut être réparti sur l'année.

FRAIS DIVERS

- Frais de dossier à l'inscription = 30 euros
- Frais d'adhésion à l'association = 30 euros

FRAIS DE PENSION ET DE SCOLARITE

- 4ème = 1990 euros
- 4ème section Football = 2140 euros
- 3ème = 1990 euros
- 3ème section Football = 2140 euros
- CAP(A) 1ère année = 2100 euros
- CAP(A) 2ème année = 2100 euros
- Navette = 10€ par semaine (gares de Condat et Sarlat)

AIDE AU TRANSPORT

Le Conseil Départemental de la Corrèze : envoyez en début d'année scolaire un courrier de demande d'Aide Individuelle au Transport. Il faudra fournir un RIB ainsi qu'un certificat de scolarité. Les aides sont versées tous les trimestres.

Le Conseil Départemental du Lot : envoyez en début d'année scolaire un courrier de demande d'Aide Individuelle au Transport. Il faudra fournir un RIB ainsi qu'un certificat de scolarité. Les aides sont versées en fin d'année scolaire.

Le Conseil Départemental de la Dordogne : demandez au secrétariat de la MFR un dossier de demande d'aide au transport au mois de décembre.

Pour tout ce qui concerne le montant des aides pouvant vous être attribué, le secrétariat se tient à votre disposition pour vous renseigner.